

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 24 mars, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Jean-Pierre LARIBE, Marie-Gentil GOURAUD, Rosy CAVARROT, Jean MAGE, Laura CRINON, Brigitte LEGROS, Jean-Paul GAUTHE, Sophie RIOL, Saverio TRIPODI.

Procurations :

Philippe ARNAUD donne procuration à Marie-Gentil GOURAUD,
Nadine CHASTAING donne procuration à Jean MAGE,
Guy SCHMITTZEHE donne procuration à Rosy CAVARROT,
Mathieu ROUGERY donne procuration à Dominique CAYRE,
Patrick POUJADE donne procuration à Gabriel BARRADE,
Sabrina CAREME donne procuration à Yolande Belgacem.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sophie RIOL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2022

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal :

1/Achat de matériel de sonorisation :

Considérant les besoins et la nécessité d'équiper la commune historique de Brivezac en matériel de sonorisation,

Vu le devis présenté par l'entreprise KCE Electronique 19,

Il est décidé de retenir la proposition de la SARL KCE ELECTRONIQUE 19 (Terre de Son), 7 avenue Président Roosevelt – 19100 BRIVE, pour un montant de 216.67 € HT soit 260.00 € TTC.

2/ Acquisition d'un défibrillateur avec valisette :

Vu la nécessité de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et suite à la visite de contrôle de la gabare « Adèle et Clarisse »,

Considérant qu'il y a donc lieu de l'équiper d'un défibrillateur avec valisette,

Vu le devis présenté par l'entreprise Aquicardia,

Il est décidé de retenir la proposition de la société AQUICARDIA – ZA Godard – 6 rue du Parc – 33110 LE BOUSCAT pour un montant HT de 1 110.49 € soit 1 332.59 € TTC.

3/ Travaux de voirie – RD 940 en traverse :

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de voirie sur la RD940 en traverse : ouvrages (tampons eaux pluviales) et parkings,

Considérant le Contrat de Solidarité Communale intervenu avec le Conseil Départemental le 23 avril 2021, allouant une dotation voirie annuelle de 6 000.00 €,

Vu les devis présentés,

Il est décidé de retenir la proposition de l'entreprise COLAS – Le Pont des Molières – CS 90142 – LA CHAPELLE AUX BROCS, pour un montant HT de 14 764.86 € HT soit 17 717.83 € TTC,

DELIBERATIONS :

Redevances d'occupation du domaine public à des fins commerciales, modification des tarifs :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2020, le conseil municipal avait fixé le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 0.10 €/m², pour répondre aux sollicitations des commerçants en faveur d'un allègement de leurs charges en raison de la perte importante de leur chiffre d'affaire et de fait de leurs revenus, due à la crise sanitaire COVID 19.

Ce dispositif a été reconduit pour l'année 2021.

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6,
- Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2,
- Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;
- Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Monsieur le Maire propose, le contexte étant de nouveau propice à des activités commerciales normales, de redéfinir les tarifs. Un débat s'engage entre les élus sur les différentes dispositions à adopter. Les dispositions proposées sont les suivantes :

- 10 €/m² pour les terrasses installées sur la placette du Champ de Mars, pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre de l'année,
- 7 €/m² pour les terrasses installées hors placette du Champ de Mars et tout autre occupation du domaine public pour l'année complète du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- 6 €/m² pour les terrasses installées hors placette du Champ de Mars et tout autre occupation du domaine public, pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre de l'année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la proposition tarifaire présentée ci-dessus,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en place effective de cette disposition.

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention :

Aire de camping-car, modification du tarif des prestations eau et électricité :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs des différentes prestations de l'aire de camping-cars, soit :

- Stationnement (nuitée 19h-9h) : 5.45 € hors taxe de séjour,
- Taxe de séjour : 0.55 €,
- Vidanges et distribution d'eau : 2 € pour 20 mn,
- Prix du branchement électrique : 2 € pour 4 heures,

le stationnement en journée étant gratuit.

Il propose, en raison de la forte augmentation des tarifs de l'énergie de modifier le tarif de la vidange et distribution d'eau et des jetons pour les branchements électriques et de le porter à 2.50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de modifier à compter du 1^{er} mai 2022 la grille tarifaire comme suit :
 - Stationnement jour, de 9 heures à 19 heures : gratuit
 - Stationnement, la nuitée, de 19 heures à 9 heures : 5.45€
 - Taxe de séjour : 0.55 €
 - Vidanges et distribution d'eau : 2.50 € pour 20 mn
 - Prix du branchement électrique : 2.50 € pour 4 heures
- de charger Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires pour faire appliquer ces nouveaux tarifs
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ces modifications.

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention :

Admission en non-valeur :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur les titres suivants :

Année	N° Titre	Somme restant à recouvrer	Redevable	Objet	Motifs
2018	353	11.60	Madame ASFAUX Clarisse	Cantine	Commission surendettement – Effacement dettes
	1135	46.40			
	1219	46.80			
	1262	34.80			
2019	101	43.50		Garderie	
	158	1.30		Cantine	
	201	20.30			
		204.70			

suite au courrier adressé par Monsieur le Trésorier en date du 7 mars dernier informant la commune de cette situation.

Cette dépense sera inscrite au budget 2022 - compte 6542 : créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 204.70 €

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention :

Subvention à l'association Sud Co Santé :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la demande de subvention de l'association SudCo Santé, association qui a œuvré avec les services de la mairie tout au long de l'année 2021 et début 2022, au fonctionnement du centre de vaccination.

Il propose d'accorder à cette association une subvention de 6 700 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une suite favorable à cette demande,

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en place effective de cette disposition

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention :

Action Ukraine – Aide d’urgence pour les populations victimes :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière réunion, une première aide d’urgence d’un montant de 500 € en faveur du peuple ukrainien victime du conflit armé, avait été évoquée, et via le fond FACECO : fonds d’action extérieure des collectivités territoriales.

Suite aux premières dispositions engagées pour concrétiser cette subvention, il s’avère nécessaire de délibérer pour confirmer cette décision. Aussi, il demande au conseil municipal de se prononcer sur la pérennisation de cette aide.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d’allouer une subvention de 500 € pour l’aide d’urgence pour les populations victimes – Action Ukraine,
- que cette dépense sera inscrite à l’article 6748 (Autres subventions exceptionnelles) au budget primitif 2022
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en place effective de cette disposition.

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2021– Budget Lotissement Le Rétaillou

Le Conseil Municipal,

- Après s’être fait présenter le budget primitif du budget annexe : « Le Rétaillou » de l’exercice 2021 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.
- Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu’il n’y a aucune réserve à formuler,
 - 1°/ Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°/ Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention :

Monsieur Mathieu Rougery ayant donné procuration à Monsieur Dominique CAYRE, Maire, celle-ci ne sera pas retenue pour l’ensemble des délibérations se rapportant au vote du compte administratif des budgets communaux : lotissement le Rétaillou, éco lotissement la Michoune et budget principal.

Compte administratif 2021 – Budget lotissement le Rétaillou

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Yolande BELGACEM pour l’examen du Compte Administratif 2021 du budget du lotissement Le Rétaillou.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	116 492.29		116 492.29	0.00
Opération de l'exercice	6 161.11	6 161.11	6 161.00	0.00	12 322.22	6 161.11
Totaux	6 161.11	6 161.11	122 653.40	0.00	128 814.51	6 161.11
Résultats de clôture année N			122 653.40		122 653.40	
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	6 161.11	6 161.11	122 653.40	0.00	128 841.51	6 161.11
Résultats Définitifs					122 653.40	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 17 (12+5 procurations) contre : abstention :

Affectation du résultat – Budget lotissement le Rétaillou

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget lotissement Le Rétaillou
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget lotissement le Rétaillou
- Considérant les éléments suivants

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	0.00
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	116 492.29
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	
Solde d'exécution cumulé en investissement D001	- 6 161.11

Restes à réaliser au 31/12/2021	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2021	0,00
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2021	0,00
<i>Solde restes à réaliser section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
BESOINS DE FINANCEMENT	
<i>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</i>	<i>- 122 653.40</i>
<i>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>Besoin de financement section d'investissement</i>	<i>- 122 653.40</i>
Résultat de fonctionnement 2021 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	
<i>Total à affecter</i>	
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<i>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</i>	
<i>2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002</i>	
<i>Total affecté</i>	

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2021 – Budget Eco lotissement la Michoune

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe : « Eco lotissement La Michoune » de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,
 - 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention :

Compte administratif 2021 – Budget Eco lotissement la Michoune

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Yolande BELGACEM pour l'examen du Compte Administratif 2021 du budget Eco lotissement la Michoune.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	385 664.80	0.00	385 664.80	0.00
Opération de l'exercice	129 219.39	149 253.16	99 499.73	99 499.73	228 719.12	248 752.89
Totaux	129 219.39	149 253.16	485 164.53	99 499.73	614 383.12	248 752.89
<i>Résultats de clôture année N</i>		<i>20 033.77</i>	<i>385 664.80</i>		<i>365 631.03</i>	
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	129 219.39	149 253.16	485 164.53	99 499.73	614 383.12	248 752.89
<i>Résultats Définitifs</i>		<i>20 033.77</i>	<i>385 664.80</i>		<i>365 631.03</i>	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 17 (12+5 procurations) contre : abstention :

Affectation du résultat – Budget lotissement Eco lotissement La Michoune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget Eco Lotissement La Michoune,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget Eco Lotissement La Michoune,
- Considérant les éléments suivants

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	- 385 684.80
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	0.00
<i>Solde d'exécution cumulé en investissement D001</i>	- 385 664.80
Restes à réaliser au 31/12/2021	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2021	0,00
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2021	0,00
<i>Solde restes à réaliser section d'investissement</i>	0,00
BESOINS DE FINANCEMENT	
<i>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</i>	- 385 664.80
<i>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</i>	0,00
<i>Besoin de financement section d'investissement</i>	- 385 664.80
Résultat de fonctionnement 2021 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	20 033.77
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00
<i>Total à affecter</i>	20 033.77
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<i>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</i>	0.00
<i>2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002</i>	20 033.77
<i>Total affecté</i>	20 033.77

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2021 – Budget général

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par

le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,
 - 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 19 (13+6 procurations) contre : abstention

Compte administratif 2021 – Budget général

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à **Madame Yolande BELGACEM** pour l'examen du Compte Administratif 2021 du budget général.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		667 761.67	190 170.11		190 170.11	667 761.67
Opération de l'exercice	1 434 601.21	1 807 872.43	820 769.58	765 492.57	2 255 370.79	2 573 365.00
Totaux	1 434 601.21	2 475 634.10	1 010 939.69	765 492.57	2 445 540.90	3 241 126.67
Résultats de clôture année N		1 041 032.89	245 447.12			795 585.77
Restes à réaliser	0.00	0.00	84 499.91	89 872.39	84 499.91	89 872.39
Totaux cumulés	1 434 601.21	2 475 634.10	1 095 439.60	855 364.96	2 530 040.81	3 330 999.06
Résultats Définitifs		1 041 032.89	240 074.64			800 958.25

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote pour : 17 (16+1procuration) contre : abstention :

Affectation du résultat – budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget principal,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget principal,
- Considérant les éléments suivants

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	667 761.67
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	-190 170.11
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	-55 277.01
<i>Solde d'exécution cumulé en investissement D001</i>	-245 447.12
Restes à réaliser au 31/12/2021	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2021	84 499.91
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2021	89 872.39
<i>Solde restes à réaliser section d'investissement</i>	5 372.48
BESOINS DE FINANCEMENT	
<i>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</i>	- 245 447.12
<i>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</i>	5 372.48
<i>Besoin de financement section d'investissement</i>	- 240 074.64
Résultat de fonctionnement 2021 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	373 271.22
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	667 761.67
<i>Total à affecter</i>	1 041 032.89
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<i>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</i>	240 074.64
<i>2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002</i>	800 958.25
<i>Total affecté</i>	1 041 032.89

Vote pour : 19 (13+6 procurations)

contre :

abstention :

Monsieur LARIBE quitte la séance à 22h30, soit après les délibérations et avant les questions diverses.

Questions diverses :

- Salle polyvalente Brivezac : Le permis de construire a été délivré. Cette information va être communiquée au bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre.
- Le nouveau Centre de Secours et d'Incendie (CIS) : les travaux (terrassment) ont commencé depuis le lundi 21 mars.
- La crêperie « Beau Lieu Breton » : ce commerce va bientôt ré-ouvrir avec un nouvel exploitant.
- La saison estivale de la gabare « Adèle et Clarisse » : la saison redémarrera, sauf dispositions contraires, le 1^{er} mai 2022 avec le même personnel qu'en 2021. Une nouvelle maquette pour les flyers a été préparée. Un stand a également été réservé pour la journée « la bourse aux documents » organisée le jeudi 6 avril, à Beaulieu-sur-Dordogne, par l'Office de Tourisme.
- Balade secrète en Corrèze : la candidature de notre commune est retenue, normalement le dimanche 10 juillet 2022. La tournée de reconnaissance est prévue le 21 avril prochain, il faudra auparavant préparer le circuit (bucheronnage sur une petite partie du circuit), les services techniques seront sollicités et des élus participeront aussi à cette opération de nettoyage.
- Jardin familial : la réalisation de ce jardin complémentaire à destination des autistes est terminée : clôture, plateforme, et montage du chalet. Les clés ont été remises à la coordinatrice du dispositif expérimental Andros Confiserie.
- Aménagement paysager aux abords de l'abbatiale : une haie a été plantée tout autour de la pelouse, coté chevet ainsi que des fleurs (bulbes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.